

Compte rendu de la séance du 08 juillet 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Martine COURSOULES

Ordre du jour:

- Etude de programmation projet touristique et culturel : plan de financement et demande de subvention LEADER
- Numérotation des rues
- Régularisation opération comptable 1997
- Demande de réduction location salle
- Questions diverses

Relevé des décisions du Maire

Dans le cadre des délégation du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT, Monsieur le Maire informe l'Assemblée des décisions suivantes :

- **Réalisation d'un emprunt** : Un emprunt de 125 000 € pour les opérations de voirie, somme prévue au budget primitif 2019, a été contracté auprès du Crédit Agricole centre France par arrêté n° AR_2019_15
- **Choix du bureau d'étude pour le projet "l'Envol"**: Le bureau d'étude SARL HEMIS AMO a été choisi par arrêté n° AR_2019_14

Délibérations du conseil:

Etude de programmation pour un projet touristique et culturel : Plan de financement et demande de subvention dans le cadre de LEADER (2019_08_07_01)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 27 mars 2019 approuvant le projet l'ENVOL et portant demande de subvention au titre du programme LEADER.

Il relate l'avancement du projet et notamment le choix du bureau d'étude qui s'est porté sur la SARL HEMIS AMO pour un montant de 41 400 € HT.

Il convient d'arrêter le plan de financement et d'affiner la demande de subvention sur la base du devis fourni par la société HEMIS AMO.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend note du choix de la société HEMIS AMO et arrête le plan de financement suivant :

- | | |
|------------------------------|---------------|
| - Coût total HT de l'étude : | 41 400 € |
| - subvention LEADER : | 33 120 € |
| - autofinancement : | 8 280 € + TVA |

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour demander le financement au titre du programme LEADER sur cette base.

Numérotation des rues (2019_08_07_02)

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'aménagement du territoire et de la mise en place de la fibre optique, il est souhaitable de numérotter les rues du bourg et des villages.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'utiliser, si possible, le système de numérotation métrique.

Demande de réduction du coût d'une salle (2019_08_07_03)

Monsieur le Maire rappelle que des cours de yoga sont prodigués par Madame HOLMES, professeur de yoga. Il donne lecture de sa demande de réduction, voire de gratuité de la salle, suite à des problèmes de

chauffage cet hiver et d'ouverture de porte. Il précise qu'en compensation, Madame HOLMES a utilisé la salle, à titre exceptionnel, en période de vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que les problèmes mentionnés ont été résolus et que Madame HOLMES a bénéficié d'une compensation, décide de ne pas accéder à sa demande et maintient la participation de 100 €.

Régularisation opérations comptables 1997 (2019_08_07_04)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de régularisation concernant l'encaissement de chèques vacances de 1997, émanant de la trésorerie du Mont-Dore.

Il semblerait qu'en juillet 1997 et en août 1997, 2 encaissements de chèques vacances d'un montant de 1 400 F auraient été réalisés et qu'un seul remboursement de l'ANCV aurait été comptabilisé.

La trésorerie demande l'émission d'un mandat pour régulariser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, manifeste sa surprise devant l'ancienneté de cette potentielle erreur qui aurait dû être décelée et régularisée bien avant et demande à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les recherches possibles de vérification avant l'émission d'un mandat.

Demande de subvention exceptionnelle : décision modificative n°2 budget commune (2019_08_07_05)

Monsieur CASSIER, adjoint au Maire, Président de Murat en Fête, expose :

La "Montée de la Banne" prévue les 20 et 21 juillet 2019, a été annulée suite au refus d'autorisation de la Préfecture. Comme les autres années, un feu d'artifice suivi d'un concert avait été programmé lors de cette manifestation, soit le 20 juillet au soir. Cette année, c'est le groupe "WAZOO" qui a été retenu.

Monsieur CASSIER fait part de son inquiétude sur le financement du groupe : la manifestation, organisée en partenariat entre l'association CASH 63 et le Comité des fêtes génère des recettes qui auraient permis de payer la prestation des musiciens.

Il demande à la commune une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 800 € pour couvrir les frais occasionnés par le concert.

Monsieur CASSIER et Madame Fabienne LEGROS, respectivement Président et membre du bureau de Murat en fête, ne prennent pas part à la délibération.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention de la communauté de communes, d'un montant de 4 000 €, est versée à la commune sur justificatif des festivités organisées. Seulement 3 000 € ont été prévus sur le budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer à l'association Murat en Fête une subvention exceptionnelle de 3 800 € et décide des modifications budgétaires suivantes :

N° compte	Dépenses	Recettes
615228	- 2 800 €	
6748	3 800 €	
774		1 000 €